

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 5^e jour de mai 2014, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant(es):

**M. Jacques Audet;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Richard Pouliot;
M. Marcel Bégin;
M. Jocelyn Pouliot;
Mme Stéphanie Deblois.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté;

- | | | |
|------|--|--------------------------------|
| 1.- | Prière; | Réunion du 5e jour de mai 2014 |
| 2.- | Appel des présences; | |
| 3.- | Acceptation de l'ordre du jour; | |
| 4.- | Acceptation du procès-verbal du 7 avril 2014; | |
| 5.- | Suivi au procès-verbal; | |
| 6.- | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.05-14; | |
| 7.- | Présentation et adoption des états financiers 2013 de l'OMH Saint-Camille; | |
| 8.- | Résolution, bail de location G.C. Bois Franc Inc., local à l'édifice municipal; | |
| 9.- | Résolution, demande de commandite pour la Fête des Voisins; | |
| 10.- | Résolution, service incendie, demande d'appui pour changer la réglementation sur l'utilisation de gyrophares verts lors des déplacements d'urgence des pompiers; | |
| 11.- | Résolution demande de commandite, école Arc-en-ciel, agendas scolaires; | |
| 12.- | Résolution, modification du programme de revitalisation; | |
| 13.- | Résolution, achat d'un panneau de contrôle, à la station de pompage d'eau potable; | |
| 14.- | Résolution, souper-bénéfice annuel de Radio-Bellechasse; | |
| 15.- | Résolution, remplacement d'un bac en métal pour les chalets, au coin du rang 2; | |
| 16.- | Résolution, déplacement de la réunion du mois d'août 2014; | |
| 17.- | Résolution, tarif d'inscription, terrain de jeux unifié, édition 2014; | |
| 18.- | Résolution, date de la tenue de l'activité : Marché aux puces annuel; | |

- 19.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
A-Membres des comités;
B-Voirie;
C-Incendie;
D-Aqueduc et égout;
E-Loisirs et urbanisme;
F-Signalisation
G-Administration;
H-Maire.
- 20.- Correspondance;
- 21.- Varia: A)
B)
C)
D)
E)
- 22.- Question(s) de l'assistance;
- 23.- Levée de l'assemblée;

ADOPTÉE

Résolution no. 100-05-14

4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2014

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE le procès-verbal du 7 avril 2014 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 101-05-14

5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Panneaux (numéros) et poteaux de signalisation 9-1-1

Il est mentionné que la numérotation des maisons et lots à bois avec entrées est presque terminée, il reste le rang St-Joseph à faire. L'achat des panneaux (numéros) et poteaux se fera dans les prochaines semaines.

Réparation des trottoirs, rue Principale

La directrice mentionne que suite à la réception d'une lettre du sous-traitant de Giroux & Lessard Ltée (Leclerc Excavation), la garantie prolongée pour la réparation des trottoirs sera ajustée jusqu'à deux ans.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 05-14

ATTENDU : la liste des comptes numéro 05-14 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 5 mai 2014* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 93,407.58\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 05-14 tels que présentés. Le total des comptes pour **MAI 2014 s'élève à : 93,407.58\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 05-14.

	LISTE DES COMPTES PAYÉS EN AVRIL 2014	NO. CHÈQUE
1-	100,00 \$	C1400186
2-	82,56 \$	C1400187
3-	92,30 \$	C1400188
4-	552,85 \$	C1400189
5-	440,57 \$	C1400190
6-	40 140,07 \$	C1400191
7-	140,00 \$	C1400192
8-	25,00 \$	C1400193
9-	50,00 \$	C1400194
10-	50,00 \$	C1400195
11-	200,00 \$	C1400196
	92,30 \$-	
	41 781,05 \$	Total avril :
	COMPTES À ACCEPTER ASSEMBLÉÉ DE MAI 2014	NO. CHÈQUE
12-	1 250,00 \$	C1400197
13	149,79 \$	C1400198
14-	1 934,47 \$	C1400199
15-	2 574,12 \$	C1400200
16-	371,57 \$	C1400201
17-	247,20 \$	C1400202
18-	362,17 \$	C1400203
19-	559,93 \$	C1400204
20-	141,50 \$	C1400205
21-	573,73 \$	C1400206
22-	32,25 \$	C1400207
23-	5 231,36 \$	C1400208
24-	4 026,41 \$	C1400209
25-	88,96 \$	C1400210
26-	674,46 \$	C1400211
27-	1 436,04 \$	C1400212
28-	6 708,21 \$	C1400213
29-	41,60 \$	C1400214
30-	2 555,89 \$	C1400215
31-	90,00 \$	C1400216
32-	38,70 \$	C1400217
33-	117,96 \$	C1400218
34-	30,10 \$	C1400219
35-	475,00 \$	C1400220
36-	75,00 \$	C1400221
37-	2 437,47 \$	C1400222
38-	1 286,10 \$	*****
	33 509,99 \$	Sous-Total

GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE MAI 2014	13 698,89 \$
--	---------------------

		Feuille 05-14
	LISTE DES COMPTES À AJOUTER, MAI 2014 :	<u>No. Chèque</u>
39-	720,04 \$	C1400223
40-	291,10 \$	C1400224
41-	1 264,63 \$	C1400225
42-	92,30 \$	C1400226
43-	531,18 \$	C1400227
44-	486,46 \$	C1400228
45-	903,57 \$	C1400229
46-	93,97 \$	C1400230
47-	34,40 \$	C1400231
	4 417,65 \$	Sous-Total
	93 407,58 \$	TOTAL MAI

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de mai 2014.

Nicole Mathieu, Directrice Générale

ADOPTÉE,

Résolution no. 102-05-14

7.0 RÉSOLUTION – PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH SAINT-CAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR MME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on adopte les états financiers de L'O.M.H. Saint-Camille pour l'année financière 2013, tels que présentés.

L'OMH termine son année financière avec un déficit (121,422\$) après capitalisation.

Contributions :

-Société d'habitation du Québec : (109,280\$)
 -Municipalité : (12,142\$)

Le montant à payer à l'OMH pour la Municipalité, après redressement est de (560\$).

ADOPTÉE,

Résolution no. 103-05-14

8.0 RÉSOLUTION - BAIL DE LOCATION – G.C BOIS FRANC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de la compagnie G.C. Bois Franc et de son responsable, M. Marco Tanguay pour la location d'un espace à bureau de 14' X 16' au 217, rue Principale pour une période d'une année, du 5 mai 2014 au 5 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du contenu de la demande et qu'ils sont en accord avec l'idée de signer un bail de location pour une période d'un an.

CONSIDÉRANT QUE l'espace disponible pour la location représente 224 pi.ca, tel qu'indiqué au croquis joint au bail de location. Tous les détails de l'entente sont contenus dans le bail de location.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de louer un espace à bureau avec bail de location pour une grandeur de 224 pi² dans l'immeuble situé au 217, rue Principale. Le bail de location sera d'une durée de 12 mois, du 5 mai 2014 au 5 mai 2015, et le bail est fait en considération d'un loyer mensuel de 100\$.

QUE l'achat d'une fenêtre sera payé moitié moitié entre le locataire et le propriétaire.

QUE la pose de la fenêtre est à la charge de la Municipalité;

QUE la Municipalité de Saint-Camille s'engage à installer un plafond suspendu à l'intérieur du local.

QUE toutes les modalités de l'entente sont contenues dans le bail de location, et que l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la municipalité de St-Camille ce document.

ADOPTÉE,

Résolution no. 104-05-14

9.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA FÊTE DES VOISINS

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 500,00\$ au Comité organisateur de la Fête des Voisins, qui se tiendra les 13 et 14 juin prochains.

QUE tous les profits de l'activité seront remis aux œuvres des loisirs de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

Résolution no. 105-05-14

10.0 RÉSOLUTION, SERVICE INCENDIE, DEMANDE D'APPUI POUR CHANGER LA RÉGLEMENTATION QUANT À L'UTILISATION DE GYROPHARES VERTS

ATTENDU QUE les pompiers à temps partiel ou volontaires veulent implanter un système comme partout ailleurs au pays pour identifier les pompiers qui en route pour une urgence, afin de réduire le temps de réponse tout en assurant une meilleure sécurité pour tous les intervenants, les usagers de la route et surtout les victimes;

ATTENDU QUE le gyrophare vert (ou un feu vert clignotant) signale aux autres conducteurs que ce véhicule est conduit par un pompier qui se rend sur les lieux d'une intervention et qu'il serait fort apprécié et utile de lui faciliter le passage;

ATTENDU QUE la municipalité appuie le changement proposé au code de la sécurité routière mais non en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille appuie le changement proposé par les pompiers au code de la sécurité routière pour autoriser l'utilisation du gyrophare vert (ou feu vert clignotant) pour les pompiers volontaires qui doivent se rendre sur une urgence.

ADOPTÉE,

Résolution no. 106-05-14

11.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE COMMANDITE, ÉCOLE ARC-EN-CIEL, ACHAT D'AGENDAS SCOLAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 156.00\$ à l'École Arc-en-Ciel Saint-Camille pour l'achat d'agendas scolaires pour les élèves de 3^e à 6^e année pour 2014-2015.

ADOPTÉE,

Résolution no. 107-05-14

12.0 RÉSOLUTION, MODIFICATION DU PROGRAMME DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut bonifier son programme de revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte ce programme en collaboration avec La Corporation Développement Industriel Saint-Camille (DISC).

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE : la Municipalité de Saint-Camille modifie son programme de revitalisation avec la participation de « La Corporation Développement Industriel Saint-Camille » (DISC) tel que présenté dans la dernière version déposée le 5 mai 2014 au conseil municipal.

QUE Le programme soit d'une durée d'un an 2014, et prenant effet le 5 mai 2014.

ADOPTÉE,

Résolution no. 108-05-14

13.0 RÉSOLUTION, ACHAT D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE À LA STATION DE POMPAGE D'EAU POTABLE

Cet item est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

14.0 RÉSOLUTION, SOUPER ANNUEL DE RADIO-BELLECHASSE

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille participe au souper-bénéfice annuel de Radio-Bellechasse, qui se tiendra cette année, le jeudi 12 juin 2014 à la Station de ski du Mont-Orignal de Lac-Étchemin. Le coût du billet est de 75\$ pour un participant.

QUE le maire, M. Adélarde Couture représente la Municipalité lors de ce souper.

ADOPTÉE,

Résolution no. 109-05-14

15.0 RÉSOLUTION, RÉPARATION D'UN BAC EN MÉTAL POUR LES CHALETS, AU COIN DU RANG 2

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour la réparation d'un bac en métal de 6 verges cubes.

Le coût de réparation du bac sera de 260\$, et sera effectuée par M. Yvan Lamontagne de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

Résolution no. 110-05-14

**16.0 RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE CALENDRIER
DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la municipalité de Saint-Camille modifie le calendrier des séances du conseil municipal;

QUE la réunion du lundi 4 août soit remise au lundi 11 août, à compter de 19h30.

ADOPTÉE,

Résolution no. 111-05-14

**17.0 RÉSOLUTION, TARIFS D'INSCRIPTION, TERRAIN
DE JEUX UNIFIÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de (Saint-Magloire et Sainte-Sabine)

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que les parents ont été très satisfaits de ce nouveau service.

CONSIDÉRANT QUE pour cette année le terrain de jeux unifié sera sur une période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines, et que nous devons ajuster notre tarification pour payer les sorties. L'an passé, la tarification était pour 4 semaines, à 65\$ pour le premier enfant, 55\$ pour le deuxième enfant et de 45\$ pour le 3^e enfant.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille fixe pour la saison estivale 2014, les tarifs d'inscription à : 70\$ pour le premier enfant, 60\$ pour le deuxième enfant et 50\$ pour le troisième enfant.

ADOPTÉE,

Résolution no. 112-05-14

18.0 RÉSOLUTION, TENUE D'UN MARCHÉ AUX PUCES

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la tenue d'un marché aux puces sur tout le territoire de la municipalité le samedi 5 juillet, et le dimanche le 6 juillet 2014.

QUE la municipalité s'occupe de publiciser cette activité dans son bulletin municipal;

ADOPTÉE,

Résolution no. 113-05-14

19.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

OMH :

Mme Thérèse Blanchet mentionne que lors de la réunion de l'OMH, une demande a été faite pour l'embauche d'un consultant pour la conservation des archives de l'OMH selon les normes des Archives Nationales du Québec.

Boîte à films :

Mme Thérèse Blanchet mentionne que Le CPE de Sainte-Justine organise la présentation d'un film gratuit pour les enfants via la Boîte à films.

Route des créateurs :

Mme Thérèse Blanchet indique que La Route des Créateurs se tiendra cette année les 27 et 28 septembre prochains, à Saint-Camille, à la salle paroissiale, une dizaine d'artistes et d'artisans exposeront leurs œuvres.

Table des aînés, accès aux services de santé

Mme Thérèse Blanchet mentionne qu'il y a eu présentation à la MRC des Etchemins d'une vidéo pour la sensibilisation et pour mettre en place une table de concertation des aînés.

Aqueduc et égout :

M. Jacques Audet, responsable du secteur aqueduc et égout mentionne que le règlement emprunt numéro 362 relatif à la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Fournier, lequel était au montant de 670,000\$, demeure avec un solde résiduaire de 484,185\$ et que cette somme ne sera utilisée à d'autres fins.

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 362 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 185,815\$;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 484,185\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 362 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

IL EST, PAR CONSÉQUENT PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 362 soit réduit de 670,000\$ à 185,815\$.

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE,

Résolution no. 114-05-14

Station pompage :

La nouvelle pompe sera installée à station de pompage d'eau potable dans la 3^e semaine de mai.

Fonds culturel :

M. Jacques Audet, responsable du spectacle dans le cadre du fonds culturel des Etchemins mentionne que nous recevrons un montant 1200\$ de subvention pour notre projet spectacle. Il mentionne que la fête se déroulera à fin août ou en septembre, et qu'environ 12 artistes se produiront pour environ 25 chansons.

Dans les prochaines semaines, nous réserverons l'église, et nous prendrons entente avec la Fabrique de Saint-Camille.

Voirie :

M. Marcel Bégin responsable de la voirie indique que la tournée des rangs devrait se faire cette semaine afin de déterminer les travaux de voirie à effectuer.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : Conseil des maires, réunion de travail du conseil municipal, Conseil d'administration du CLD, réunion sur la ruralité, réunion spéciale de la Coopérative Habitations St-Camille, Conseil d'administration de la MRC des Etchemins, et réunion du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

20.0 CORRESPONDANCE

Lettre de Giroux et Lessard (Jean Leclerc Excavation)

Lecture est faite d'une lettre de Jean Leclerc Excavation Inc. confirmant qu'il s'engage à garantir les travaux de réparation des trottoirs pour une durée de deux ans.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu de Giroux et Lessard Ltée une méthode de réparation pour l'écaillage et les fissures du trottoir de la rue Principale, à Saint-Camille.

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénierie WSP accepte les produits et méthodes de réparation du trottoir;

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Les Excavations Jean Leclerc sous-traitant de Giroux Lessard s'engage à garantir ses travaux de réparation pour une durée de 2 ans.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte la méthode de réparation pour l'écaillage et les fissures des trottoirs de la rue Principale.

QU'UNE garantie additionnelle de deux ans soit donnée, à compter de l'acceptation des travaux de réparation;

QUE lesdites réparations soient effectuées au printemps dès que les conditions climatiques le permettront;

ADOPTÉE,

Résolution no. 115-05-14

Lettre de la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'écologie du Québec

La directrice fait lecture d'une lettre relativement au renouvellement de notre cotisation annuelle à la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'Écologie du Québec. Le montant de la cotisation pour 2014 est de 90\$.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille est membre de la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'écologie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Maisons Fleuries bénéficie de nombreux avantages liés à notre affiliation avec la Société d'horticulture;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES), QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son abonnement à la Fédération des Sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec. Le montant de la cotisation pour 2014 s'élève à 90.00\$.

ADOPTÉE,

Résolution no. 116-05-14

Lettre de la Fondation du Centre Hospitalier de la Beauce-Etchemins

La directrice fait lecture d'une lettre de la Fondation du Centre Hospitalier de Beauce-Etchemins relativement à la campagne de financement pour l'achat d'un mammographe.

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Centre Hospitalier de la Beauce-Etchemins organise une campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés serviront à l'acquisition d'un mammographe.

CONSIDÉRANT QU'IL y a en moyenne 10,000 examens par année qui ont été effectués en imagerie médicale à partir du mammographe;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille participe à la campagne de financement 2014 du Centre Hospitalier de la Beauce-Etchemins pour l'acquisition d'un mammographe. Le montant de notre participation financière sera de 50\$.

ADOPTÉE,

Résolution no. 117-05-14

21.- VARIA :

- A)
- B)
- C)
- D)

22.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

23.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h15.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu